



**ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT ET LA DEMOCRATIE  
(ANCD)**

---

UNITE-PAIX-JUSTICE

**Réponse à Monsieur Jean-Prosper BOULADA, Président du  
Front Uni pour l'Alternance Démocratique au Tchad  
(FU/ADT).**

Monsieur,

Nous venons de recevoir votre lettre intitulée « droit de réponse » sur le communiqué du Général Mahamat Nouri, lettre que nous avons lue sur le site le Tchadanthropus.

Avant même d'évoquer le fonds de votre déclaration, son intitulé « droit de réponse » nous amène à nous poser des questions. Pouvoir exercer un droit de réponse est légitime, mais il faut qu'on soit directement concerné par le contenu du communiqué que vous qualifiez d'«aventure approximative ».

Sur le fonds, contrairement à la méprise que vous semblez démontrer à notre égard, bien que nous n'avons pas la même lecture des événements de la Cote d'Ivoire, il se trouve que nous aussi les avons suivis et ceci depuis la mort de feu Félix **Houphouët-Boigny**. Si vous nous demandez pourquoi nous avons pris une telle position sur le conflit ivoirien, nous aurions avancé les points suivants :

1. Contrairement à vos affirmations, le vainqueur des élections ivoiriennes est bien Monsieur Alhassan Draman Ouattara qui a eu plus de 54% des suffrages exprimés par le Peuple ivoirien. Résultat certifié par les **Nations Unies** représentées en cote d'ivoire par l'**ONUSC** et reconnu par la communauté internationale.
2. Le spectacle offert au monde entier par Monsieur **Damana Pickass**, arrachant les procès verbaux que le porte-parole de la CENI veut rendre public, doit pousser tout un chacun, partageant les principes démocratiques, à dénoncer ces comportements qui nous ont poussés,



## ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT ET LA DEMOCRATIE (ANCD)

---

### UNITE-PAIX-JUSTICE

nous autres Tchadiens, à prendre les armes. Même si les résultats ne sont pas consolidés, ils doivent être rendus publics par la CENI et toute requête de litiges doit être adressée au Conseil Constitutionnel qui les examinera avec toutes les attentions nécessaires.

3. Le Conseil Constitutionnel, saisi par le camp Gbagbo, doit aller sur le terrain (le nord du pays) enquêter et trancher avec une certaine hauteur due à son rang : la plus haute institution d'arbitrage de la République. Au lieu de cela, le conseil s'est comporté en une anti chambre du FPI, rejetant le résultat de la CENI et proclamant GBAGBO vainqueur et fixant son investiture au lendemain. Vous nous dites que le Conseil Constitutionnel a donné raison à Gbagbo, donc il est le vainqueur, or, chez nous, malgré les avis du Conseil Constitutionnel favorables à Deby, nous savons qu'ils ne reflètent pas la réalité des urnes. Ou bien c'est parce que Deby n'est pas de gauche ?

Au delà de la question ivoirienne, la lutte contre l'impérialisme ne doit pas être vue seulement sous le prisme du trotskisme gauchisant. Si la France, ou l'occident en général, par hégémonie colonialiste attaque un pays, nous serons les premiers, non seulement à les dénoncer, mais les combattre. La preuve, nous n'avons pas attendu Michel COLLON pour lutter contre Deby et ses sbires. Sur le problème ivoirien, notre conviction est exempte de toute erreur de jugement, sauf si un nordiste ivoirien, systématiquement assimilé à un étranger dans son propre pays par certains, n'a pas le droit d'être élu Président.

Aujourd'hui c'est Gbagbo, demain nous dénoncerons avec les mêmes énergies toute confiscation de l'expression populaire partout où elle se produit.

Le 14 avril 2011

Le Secrétariat Général de l'ANCD